



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/NP/COP-MOP/1/3
19 août 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET
ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE
LEUR UTILISATION

Première réunion

Pyeongchang (République de Corée), 13-17 octobre 2014

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS (ARTICLE 29)

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. L'article 29 du Protocole de Nagoya requiert des Parties qu'elles veillent au respect des obligations qui sont les leurs en vertu du Protocole et, à des intervalles réguliers décidés par la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole (COP-MOP), fassent rapport à la COP-MOP sur les mesures qu'elles ont prises pour en appliquer les dispositions.

2. À sa onzième réunion, la Conférence des Parties, au paragraphe 6 a) de la décision XI/1 A, a décidé que le point « Suivi et établissement des rapports » (article 29) devrait être examiné par le Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya (le Comité intergouvernemental) à sa troisième réunion, en prévision de la première réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

3. La troisième réunion du Comité intergouvernemental a examiné la question¹ et prié le Secrétaire exécutif de préparer un projet de format pour un rapport intérimaire national pour la considération de la première réunion des Parties au Protocole, en tenant compte du fait que l'établissement des rapports doit suivre des règles claires et simples (recommandation 3/7, paragraphe 1). Elle a également recommandé que le projet de format devrait :

(a) Éviter les doubles emplois par rapport aux informations déjà publiées dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et les rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique;

(b) Consister en des questions structurées simplement permettant de répondre en cochant des cases et en donnant des informations plus détaillées, en particulier pour ce qui est des difficultés qui se sont présentées lors de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya;

* UNEP/CBD/NP/COP-MOP/1/1.

¹ Voir document UNEP/CBD/ICNP/3/9 pour plus d'informations.

(c) Permettre la soumission des informations par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et inclure l'option de soumettre les informations hors ligne.

4. À la lumière de ce qui précède, le Secrétaire exécutif a élaboré la présente note. La section II, conformément aux orientations formulées par le Comité intergouvernemental (recommandation 3/7), explique davantage les critères proposés pour l'élaboration et l'utilisation du rapport intérimaire national; la section III inclut des questions pour la considération de la COP-MOP, et l'annexe contient le projet de lignes directrices et de format pour le rapport intérimaire national, aux fins d'examen et d'adoption par la COP-MOP.

II. CRITÈRES POUR L'ÉLABORATION ET L'UTILISATION DU RAPPORT INTÉrimAIRE NATIONAL

A. Éviter les doubles emplois par rapport aux informations déjà publiées dans le Centre d'échange sur l'APA

5. Afin d'éviter les doubles emplois par rapport aux informations déjà publiées dans le Centre d'échange sur l'APA, il est proposé que le rapport intérimaire national complète les informations figurant déjà dans le Centre d'échange. Les pays auront la possibilité de relier les dossiers nationaux et de référence publiés par l'autorité responsable de la publication² dans le Centre d'échange sur l'APA aux diverses sections du rapport intérimaire national. Lorsque le Secrétariat consolidera les informations pour la considération de la COP-MOP, outre les informations contenues dans les rapports intérimaires nationaux, il inclura également les informations pertinentes déjà publiées dans le Centre d'échange sur l'APA, notamment :

- (a) Les correspondants nationaux (CN);
- (b) La ou les autorité(s) nationale(s) compétente(s) (ANC);
- (c) Les points de contrôle (PC);
- (d) Le nombre de permis, ou leur équivalent, constituant un certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale (CCRI);
- (e) Le nombre de communiqués de points de contrôle (CPC).

6. Lors de la préparation du rapport intérimaire national, les pays pourraient saisir l'occasion pour s'assurer que toutes les informations nationales pertinentes ont été mises à la disposition du Centre d'échange sur l'APA et que les dossiers existants dans le Centre d'échange sont à jour. Le Secrétariat pourrait communiquer avec les pays s'il constate des divergences entre les informations figurant dans les dossiers du Centre d'échange et les informations soumises par le biais du rapport intérimaire national.

B. Consister en des questions structurées simplement permettant de répondre en cochant des cases et en donnant des informations plus détaillées

7. Le projet de format du rapport intérimaire national proposé en annexe au présent document fournit des questions oui/non structurées simplement, sur la mise en œuvre des obligations au titre du Protocole, tout en étant suffisamment souple pour permettre aux pays donner des informations plus détaillées.

² Le comité intergouvernemental, à sa troisième réunion, a invité les Parties à désigner une autorité responsable de la publication et un ou plus d'un utilisateur national autorisé, en vue d'avoir un Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages entièrement fonctionnel au moment de l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya (recommandation 3/4, paragraphe 3). Par conséquent, par le biais de la notification 2014-045 (SCBD/ABS/BG/aba/83333) en date du 21 mars 2014 et du rappel du 27 mai 2014, le Secrétaire exécutif a invité les Parties à désigner une autorité responsable de la publication, et un ou plus d'un utilisateur national autorisé, si elles le souhaitent. Le document UNEP/CBD/NP/COP-MOP/1/2/Add.1 sur le projet de modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages propose que le correspondant national pour l'accès et le partage des avantages communique au Secrétariat la désignation de l'autorité responsable de la publication pour le Centre d'échange sur l'APA. L'une des fonctions proposées pour l'autorité responsable de la publication est d'autoriser la publication de tous les documents nationaux enregistrés dans le Centre d'échange sur l'APA. Pour plus d'informations, veuillez aussi consulter le rapport sur les progrès accomplis et les commentaires reçus relativement à la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (UNEP/CBD/NP/COP-MOP/1/2).

8. Les questions qui se réfèrent aux obligations des Parties au titre du Protocole sont identifiées comme étant obligatoires et sont précédées d'un astérisque. Par ailleurs, certaines questions ne sont pas strictement basées sur les dispositions du Protocole et sont identifiées comme étant facultatives.

9. À la fin de chaque sous-section, un champ est prévu pour des informations additionnelles, où les pays peuvent décrire les principales difficultés qui se sont présentées lors de la mise en œuvre des obligations établies par le Protocole. Ils peuvent également créer des liens vers les dossiers pertinents existant déjà dans le Centre d'échange sur l'APA, des sites web, ou encore télécharger des documents.

C. *Permettre la soumission des informations par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et inclure l'option de soumettre les informations hors ligne*

10. Les pays sont encouragés à soumettre leur rapport intérimaire national en ligne par le biais du Centre d'échange sur l'APA, cependant ils auront également la possibilité de soumettre leurs informations hors ligne, et le Secrétariat rendra ces informations disponibles en ligne en leur nom.

D. *Éviter les doubles emplois par rapport aux informations déjà soumises dans les rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique*

11. Les Parties à la Convention ont été invitées à présenter leurs cinquièmes rapports nationaux d'ici au 31 mars 2014, pour la considération de la douzième réunion de la Conférence des Parties. Les rapports nationaux sont actuellement soumis hors ligne. Cependant, un outil volontaire de notification en ligne est en cours d'élaboration pour donner suite au paragraphe 10 de la décision VIII/14 et au paragraphe 3 e) de la décision X/2. Cet outil permettra aux Parties à la Convention de faire rapport sur leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs objectifs nationaux et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. L'outil devrait être opérationnel après la douzième réunion de la Conférence des Parties et mis à disposition par le biais du mécanisme du centre d'échange (MCE),³ conformément à une décision qui sera prise lors de la douzième réunion de la Conférence des Parties, tel que recommandé par la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (GTEA).

12. Le GTEA, à sa cinquième réunion, a recommandé à la Conférence des Parties de prier le Secrétaire exécutif – sur la base des données d'expérience et des enseignements tirés de l'établissement des cinquièmes rapports nationaux et de l'utilisation de l'outil volontaire de notification en ligne – de préparer des propositions pour le sixième rapport national, afin de faciliter une production de rapports simplifiée sur les questions couvertes par la Convention et ses Protocoles, et de proposer toute autre amélioration à l'outil volontaire de notification en ligne qui pourrait s'avérer nécessaire, pour la considération du GTEA à sa sixième réunion, ou de l'organe subsidiaire de mise en œuvre qui pourrait être établi (paragraphe 12 de la recommandation 5/2).⁴

13. Par conséquent, les propositions suivantes ont été énoncées en vue d'éviter les doubles emplois, et de tenir compte de l'état actuel des rapports nationaux au titre de la Convention ainsi que de l'outil volontaire de notification en ligne, sans exclure que d'autres liens puissent être explorés à un stade ultérieur.

14. Dans ce contexte, il est proposé que les informations communes et pertinentes soient mises à disposition par le biais du MCE et du Centre d'échange sur l'APA, en particulier :

(a) Les rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, soumis par le biais du Centre d'échange sur l'APA, pourraient être inclus dans les informations sur les pays dans l'outil volontaire de notification en ligne incluses dans le MCE de la Convention sous la rubrique « autres rapports »;

³ Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://chm.cbd.int/management/national-reporting>

⁴ La COP, à sa onzième réunion, examinera également le mandat d'un possible organe subsidiaire de mise en œuvre pour remplacer le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, et le mandat sera établi dans l'annexe y à cette décision.

(b) Les informations sur les objectifs et indicateurs nationaux relatifs à l'objectif 16 d'Aichi soumises par le biais de l'outil volontaire de notification en ligne pourraient être mises à disposition au moyen du Centre d'échange sur l'APA, dans la fiche profil des pays;

(c) Les informations soumises au moyen du format commun sur les activités de mise en œuvre par le biais de l'outil volontaire de notification en ligne du MCE pourraient être incluses dans le Centre d'échange sur l'APA, et les pays pourraient fournir un lien vers ces dossiers dans les rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, s'ils le souhaitent.

E. Le rapport intérimaire national en tant qu'outil pour appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

15. Le rapport intérimaire national pourrait s'avérer un outil utile autant aux Parties qu'aux non-Parties au Protocole de Nagoya pour évaluer le niveau de mise en œuvre du Protocole de Nagoya, ainsi que les lacunes et les besoins en matière de capacités. Les informations soumises par le biais des rapports intérimaires nationaux pourraient également servir aux pays pour partager leurs expériences, difficultés, solutions et meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. À cet égard, le rapport intérimaire national peut se révéler un outil précieux pour la création et le renforcement de capacités pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya et pour élaborer plus efficacement les activités de renforcement de capacités.

16. Le rapport intérimaire national pourrait être rendu disponible dans le cadre du profil des pays dans le Centre d'échange sur l'APA. Par ailleurs, la fonction recherche pourrait également permettre des recherches dans les rapports intérimaires nationaux.

17. La troisième réunion du Comité intergouvernemental a recommandé que le rapport intérimaire national soit soumis douze mois avant la troisième réunion de la COP-MOP (approximativement d'ici à la fin 2017). Une soumission hâtive du rapport intérimaire national pourrait aider les pays à évaluer leur niveau de préparation pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, ainsi qu'à identifier les lacunes et les besoins en termes de capacités, et pourrait aider à établir des données de référence pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre. Afin d'optimiser les avantages potentiels découlant de l'utilisation de cet outil pour appuyer la mise en œuvre effective du Protocole, les pays pourraient être encouragés à soumettre leur rapport intérimaire national dès que l'outil deviendra disponible dans le Centre d'échange sur l'APA et à le mettre périodiquement à jour jusqu'à douze mois avant la troisième réunion de la COP-MOP.

18. Le premier rapport intérimaire national peut servir de référence, et chaque rapport ultérieur sera, en fait, un nouveau rapport qui permettra de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre dans le temps.

19. Afin de faciliter ce processus, le Secrétaire exécutif et les partenaires pourraient être invités à utiliser et à tenir compte du rapport intérimaire national lorsqu'ils mènent à bien des activités de création et de renforcement de capacités pour appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

III. ÉLÉMENTS D'UN PROJET DE DÉCISION

20. La COP-MOP pourrait souhaiter examiner et adopter le projet de lignes directrices et de format pour la soumission des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya figurant en annexe au présent document.

21. La COP-MOP pourrait également souhaiter examiner le projet de décision suivant, recommandé par le Comité intergouvernemental au paragraphe 2 de la recommandation 3/7 :

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya,

1. *Prie* le Secrétaire exécutif de rendre le format pour le rapport intérimaire national, annexé au présent document, disponible par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris l'option de soumettre les informations hors ligne;

2. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à présenter un rapport intérimaire national sur la mise en œuvre de leurs obligations au titre du Protocole de Nagoya :

- (a) Dans l'une des langues officielles des Nations Unies;
- (b) Par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages;
- (c) Douze mois avant la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de consolider les informations figurant dans les rapports intérimaires nationaux reçus et les informations publiées dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, pour la considération de la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, en tant que contribution à l'évaluation et à l'examen de l'efficacité du Protocole par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, conformément à l'article 31;

4. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial à rendre des ressources financières disponibles, en vue d'aider les Parties admissibles à préparer leurs rapports nationaux;

5. *Décide* d'examiner la périodicité des rapports à sa troisième réunion;

6. *Décide en outre* de continuer à examiner le format du rapport national, en tenant compte des points de vue exprimés par les Parties et l'expérience acquise.

22. Par ailleurs, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, compte tenu de la section II du présent document, pourrait souhaiter :

(a) Prier le Secrétaire exécutif, à la lumière des résultats de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya et de l'évolution du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, d'examiner le format pour le rapport intérimaire national figurant en annexe au présent document, et de le rendre disponible dès que possible par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, en tenant compte de la nécessité d'éviter les doubles emplois par rapport aux informations déjà publiées dans le Centre d'échange sur l'APA et le mécanisme du centre d'échange;

(b) Encourager les Parties et les autres gouvernements à soumettre leur rapport intérimaire national dès que le format deviendra disponible par le biais du Centre d'échange sur l'APA, afin d'établir des données de référence, et de le mettre à jour à intervalles réguliers jusqu'à douze mois avant la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya;

(c) Prier le Secrétaire exécutif et inviter les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées d'utiliser et de tenir compte des rapports intérimaires nationaux lorsqu'ils mènent à bien des activités de création et de renforcement des capacités à l'appui du Protocole de Nagoya.

Annexe

**PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LE RAPPORT INTÉRIMAIRE NATIONAL SUR
LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA**

Le projet de format suivant pour la préparation du rapport intérimaire national sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, prévu par l'article 29 du Protocole, consiste en une série de questions basées sur les dispositions du Protocole qui établissent des obligations pour les Parties au Protocole. Ces questions sont identifiées comme étant obligatoires et sont précédées d'un astérisque.

Par ailleurs, certaines questions ne sont pas strictement basées sur les dispositions du Protocole et sont identifiées comme étant facultatives. Elles sont incluses dans le format de rapport afin de contribuer à l'évaluation et à l'examen de l'efficacité du Protocole, dans le cadre de l'article 31, ainsi que pour recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés lors de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et des décisions adoptées par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya (COP-MOP).

Le rapport intérimaire national peut s'avérer un outil précieux autant pour les Parties que pour les non-Parties au Protocole de Nagoya pour évaluer le niveau de mise en œuvre du Protocole, ainsi que les lacunes et les besoins en matière de capacités, et aidera la COP-MOP à examiner périodiquement la mise en œuvre du Protocole et à prendre, dans le cadre de son mandat, les décisions nécessaires pour promouvoir sa mise en œuvre effective, conformément au paragraphe 4 de l'article 26.

Les informations présentées au moyen du rapport intérimaire national pourraient également permettre aux pays de partager leurs expériences, difficultés et solutions relativement à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. À cet égard, le rapport intérimaire national peut se révéler un outil utile pour la création et le renforcement des capacités pour mettre en œuvre le Protocole et pour l'élaboration plus efficace d'activités de renforcement des capacités. Les pays sont encouragés à mettre à jour leur rapport intérimaire à intervalles réguliers et chaque rapport successif présenté sera, en fait, un nouveau rapport qui permettra de suivre les progrès dans le temps de la mise en œuvre.

Le format cherche à réduire au minimum la charge que l'établissement de rapports fait peser sur les pays, et par conséquent, les questions sont simples (de type oui ou non). Dans l'ensemble, ces questions sont suivies par des champs texte, où les pays sont invités à consigner les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre de dispositions particulières du Protocole et à fournir d'autres informations sur la question en établissant des liens avec des dossiers existants du Centre d'échange sur l'accès et le partage (Centre d'échange sur l'APA), des sites Web ou en téléchargeant des documents. Il s'agit d'une bonne occasion pour identifier les bonnes pratiques et les contraintes dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Afin d'éviter les doubles emplois dans la soumission des informations et de tirer le meilleur parti des informations déjà disponibles dans le Centre d'échange sur l'APA, les pays auront la possibilité de lier des dossiers nationaux et de référence déjà existants dans le Centre d'échange, publiés par l'autorité responsable de la publication, aux diverses sections du rapport intérimaire national, s'ils le souhaitent. Sinon, lorsque le Secrétariat consolidera les informations pour la considération de la COP-MOP, outre les informations figurant dans les rapports intérimaires nationaux, il inclura également les informations pertinentes déjà publiées dans le Centre d'échange sur l'APA.

Bien qu'aucune limite ne soit fixée pour la longueur du texte, afin de faciliter l'examen et la synthèse des informations figurant dans les rapports, les répondants sont invités à veiller à ce que toutes leurs réponses soient aussi pertinentes et succinctes que possible.

Les Parties sont invitées à soumettre toute autre information dans la section finale du rapport. Le Secrétaire exécutif encourage tout commentaire sur le caractère approprié des questions et sur les

difficultés éprouvées pour remplir le questionnaire, ainsi que toute recommandation sur la manière dont ces lignes directrices pourraient être améliorées.

Il est recommandé que les Parties fassent participer toutes les parties prenantes concernées à la préparation du rapport, afin d'assurer une approche participative et transparente à son élaboration.

Les pays sont encouragés à utiliser la version en ligne du format et à soumettre le rapport par le biais du Centre d'échange sur l'APA, et à profiter de l'occasion pour vérifier l'exactitude des informations nationales existantes dans le Centre d'échange et les mettre à jour.

Pour les soumissions hors ligne au Centre d'échange sur l'APA, veuillez utiliser le formulaire protégé en format MS Word. Il est recommandé que les pays envoient le rapport par courriel au Secrétariat, à l'adresse secretariat@cbd.int, avec une copie scannée de la dernière page, signée par l'autorité responsable de la publication pour le Centre d'échange sur l'APA.

Rapport intérimaire national sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

Pays	
1. *Pays :	<Nom du pays>
Informations générales	
2. *S'agit-il d'un nouveau dossier ou d'une modification d'un dossier existant? ⁵	<input type="checkbox"/> Nouveau dossier OU <input type="checkbox"/> Mise à jour d'un dossier existant <numéro de dossier du Centre d'échange>
3. *Personne contact :	<numéro de dossier du Centre d'échange> <i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant ces informations ou, s'il n'est pas enregistré, joignez un format commun « Coordonnées ».</i> ⁶

Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages	
4. Votre pays est-il Partie au Protocole de Nagoya?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non ↳ <i>Si vous avez répondu non, veuillez indiquer si un processus national est en place pour devenir Partie.</i> <input type="checkbox"/> Oui ↳ <i>Veillez fournir un résumé de l'état d'avancement du processus : <Champ de texte></i> OU <input type="checkbox"/> Non ↳ <i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés qui vous ont empêchés de devenir Partie au Protocole de Nagoya : <Champ de texte></i>

Structures institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole

⁵ Le numéro de dossier du Centre d'échange peut se trouver à l'adresse : <http://absch.cbd.int>.

⁶ Tous les formats communs du Centre d'échange sur l'APA sont disponibles à l'adresse <http://absch.cbd.int>.

<p>5. *Votre pays a-t-il désigné un correspondant national, tel que prévu par l'article 13?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés qui ont entravé la désignation d'un correspondant national :</i> <Champ de texte></p>
<p>6. * Votre pays a-t-il désigné une ou des autorités nationales compétentes, tel que prévu par l'article 13?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés qui ont entravé la désignation d'une ou de plus d'une autorité nationale compétente :</i> <Champ de texte></p>
<p>7. * Votre pays a-t-il désigné un ou des points de contrôle, tel que prévu par l'article 17?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir un résumé des principales ont entravé la désignation d'un ou de plus d'un point de contrôle :</i> <Champ de texte></p>
<p>8. Votre pays a-t-il établi un mécanisme d'allocation budgétaire de fonds à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <i>↳Veillez fournir des renseignements supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés qui se sont présentées :</i> <Champ de texte></p>
<p>9. Votre pays dispose-t-il d'un personnel spécifique pour administrer les tâches directement liées à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya?⁷</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer le nombre de personnes dont il s'agit :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Une <input type="checkbox"/> Moins de 5 <input type="checkbox"/> Moins de 10 <input type="checkbox"/> 10 ou plus</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés qui se sont présentées :</i> <Champ de texte></p>

⁷ La collecte de ces informations pourrait s'avérer utile pour l'évaluation de l'efficacité du Protocole de Nagoya au titre de l'article 31, Évaluation et examen, ainsi que pour mesurer les progrès et recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et le partage des avantages (mesures APA)⁸	
10. * Votre pays a-t-il mis en place des mesures APA afin de mettre en œuvre le Protocole de Nagoya?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Un cadre national complet pour mettre en œuvre le Protocole est en place. <input type="checkbox"/> Certaines mesures pour mettre en œuvre le Protocole sont en place. <p style="text-align: center;"><i>↳ Veuillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></i></p> OU <input type="checkbox"/> Non <p style="text-align: center;"><i>↳ Veuillez fournir un résumé des principales difficultés qui ont entravé la mise en place des mesures : <Champ de texte></i></p>
Accès aux ressources génétiques (article 6)	
11. * L'accès aux ressources génétiques est-il soumis au consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC), comme prévu par l'article 6.1?	<input type="checkbox"/> Oui <p style="text-align: center;"><i>↳ Si vous avez répondu oui, veuillez remplir les sections 12 à 16 ci-après.</i></p> OU <input type="checkbox"/> Non <p style="text-align: center;"><i>↳ Si vous avez répondu non, veuillez indiquer si vous avez un autre système en place en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques : <Champ de texte></i></p>
12. * Votre pays dispose-t-il de règles et de procédures équitables et non arbitraires relatives à l'accès aux ressources génétiques, comme prévu par l'article 6.3 b)?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non <p style="text-align: center;"><i>↳ Si vous avez répondu non, veuillez fournir des informations additionnelles : <Champ de texte></i></p>
13. * Votre pays met-il à disposition des informations sur la manière de solliciter un CPCC, comme prévu par l'article 6.3 c)?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non
14. * Votre pays fournit-il une décision écrite d'une autorité nationale compétente, qui soit rendue de façon claire et transparente, comme prévu	<input type="checkbox"/> Oui <p style="text-align: center;"><i>↳ Si vous avez répondu oui, la décision écrite est-elle fournie sans engendrer de coûts excessifs?</i></p>

⁸ Cette section du format tient compte des dispositions du Protocole qui prescrivent aux Parties de prendre « des mesures législatives, administratives et politiques ».

par l'article 6.3 d)?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non ↳ La décision écrite est-elle fournie dans un délai raisonnable? <input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non ↳ <i>Veillez fournir des informations additionnelles sur les délais moyens pour l'octroi d'une décision écrite</i> : <Champ de texte> OU <input type="checkbox"/> Non
15. * Votre pays fournit-il la délivrance, au moment de l'accès aux ressources génétiques, d'un permis ou d'un document équivalent, comme prévu par l'article 6.3 e)?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non
16. *Votre pays dispose-t-il de règles ou de procédures pour exiger et établir des conditions convenues d'un commun accord (CCCA), comme prévu par l'article 6.3 g)?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non
17. Informations additionnelles :	<i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés</i> : <Champ de texte> <i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i> : <numéro de dossier du Centre d'échange> <i>et/ou</i> <adresse URL et nom du site Web> <i>et/ou</i> <Fichier joint>
Partage juste et équitable des avantages (article 5)	
18. *Votre pays a-t-il pris des mesures APA pour partager les avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques ainsi que des applications et de la commercialisation subséquentes, comme prévu par l'article 5.1?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non
19. *Votre pays a-t-il pris des mesures APA afin que les avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient partagés de manière juste et équitable avec les communautés autochtones et locales détentrices de ces connaissances, comme prévu par l'article 5.5?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non

<p>20. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place des mesures : <Champ de texte></i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p><i>et/ou <adresse URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et/ou <Fichier joint></i></p>
<p>Accès et partage des avantages découlant des ressources génétiques des communautés autochtones et locales</p>	
<p>21. *Les communautés autochtones et locales ont-elles le droit établi d'octroyer l'accès aux ressources génétiques dans le cadre de vos lois nationales? (article 6.2)</p>	<p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>↳ Veillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></i></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>↳ Si vous avez répondu oui, votre pays a-t-il établi des critères et/ou procédés pour l'obtention du CPCC ou l'accord et la participation des communautés autochtones et locales à l'accès aux ressources génétiques, comme prévu par l'article 6.3 f)?</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>↳ Votre pays a-t-il établi des mesures pour s'assurer que le consentement préalable donné en connaissance de cause ou l'accord et la participation des communautés autochtones et locales soient obtenus comme prévu par l'article 6.2?</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>↳ Votre pays a-t-il établi des mesures visant à assurer que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques détenues par les communautés autochtones et locales soient partagés avec les communautés concernées, comme prévu par l'article 5.2?</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>22. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place des mesures : <Champ de texte></i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p><i>et/ou <adresse URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et/ou <Fichier joint></i></p>

Considérations spéciales (article 8)	
<p>23. *Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures APA, votre pays a-t-il :</p>	<p>Créé des conditions propres à promouvoir et à encourager la recherche qui contribue à la conservation de la diversité biologique et à son utilisation durable, comme prévu par l'article 8 a)?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Veuillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></p> <p>Pris dûment en considération les situations d'urgence actuelles ou imminentes qui menacent ou nuisent à la santé humaine, animale ou végétale, comme prévu par l'article 8 b)?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Veuillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></p> <p>Tenu compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du rôle spécial qu'elles jouent pour la sécurité alimentaire, comme prévu par l'article 8 c)?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Veuillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></p>
<p>24. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place des mesures :</i> <Champ de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes :</i> <numéro de dossier du Centre d'échange></p> <p><i>et/ou <adresse URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et/ou <Fichier joint></i></p>
Respect de la législation ou des exigences internes relatives à l'accès et au partage des avantages (article 15)	
<p>25. *Votre pays a-t-il pris des mesures APA visant à assurer que les ressources génétiques utilisées dans sa juridiction ont été obtenues avec un CPCC et que des CCCA ont été établies conformément aux exigences des mesures APA de l'autre Partie, comme prévu par l'article 15.1?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Si vous avez répondu oui</i>, veuillez indiquer si votre pays a pris des mesures pour traiter les situations de non-respect des mesures adoptées, comme prévu par l'article 15.2?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Votre pays a-t-il coopéré avec d'autres Parties en cas de violation présumée des mesures APA, comme prévu par l'article 15.3?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ Veuillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

<p>26. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place des mesures : <Champ de texte></i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p><i>et/ou <adresse URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et/ou <Fichier joint></i></p>
<p>Respect de la de la législation ou des exigences internes relatives à l'APA portants sur les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (article 16)</p>	
<p>27. *Votre pays a-t-il pris des mesures APA afin de garantir que l'accès à des connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques utilisées sous sa juridiction a fait l'objet d'un CPCC ou de l'approbation et de la participation des communautés autochtones et locales et que des CCCA ont été établies conformément aux mesures APA de l'autre Partie où ces communautés autochtones et locales sont situées, comme prévu par l'article 16.1?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer si votre pays a pris des mesures pour traiter les situations de non-respect des mesures adoptées, comme prévu par l'article 16.2?</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Votre pays a-t-il coopéré en cas de violation présumée des mesures APA, comme prévu par l'article 16.3?</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>28. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place des mesures : <Champ de texte></i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p><i>et/ou <adresse URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et/ou <Fichier joint></i></p>

<p>Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (articles 7 et 12)</p>	
<p>29. * Votre pays a-t-il pris des mesures visant à assurer que l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques détenues par les communautés autochtones et locales de votre pays soit soumis au CPCC ou à l'accord et à la participation de ces communautés autochtones et locales, et que des CCCA soient établies, comme prévu par l'article 7?</p>	<p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></i></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></i></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>30. * Dans la mise en œuvre du Protocole, votre pays a-t-il tenu compte du droit coutumier des communautés autochtones et locales ainsi que de leurs protocoles et procédures, pour</p>	<p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i></p>

<p>tout ce qui concerne les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, comme prévu par l'article 12.1?</p>	<p><Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>31. * Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour informer les utilisateurs potentiels de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques de leurs obligations, comme prévu par l'article 12.2?</p>	<p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>32. * Votre pays appui-t-il l'élaboration par les communautés autochtones et locales des outils suivants, comme prévu par l'article 12.3?</p>	<p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Protocoles communautaires</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>ET</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions minimales pour la négociation de conditions convenues d'un commun accord</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>ET</p> <p><input type="checkbox"/> Clauses contractuelles types</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p>
<p>33. *Votre pays s'efforce-t-il de ne pas limiter l'utilisation coutumière ou l'échange de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées au sein des communautés autochtones et locales et entre elles, comme prévu par l'article 12.4?</p>	<p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Veillez fournir un résumé des mesures prises :</i> <Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>34. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place de mesures relatives aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques :</i> <Champ de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes :</i> <numéro de dossier du Centre d'échange></p> <p><i>et/ou</i> <adresse URL et nom du site Web></p> <p><i>et/ou</i> <Fichier joint></p>

Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et échange d'informations (article 14)	
35. *Votre pays a-t-il communiqué les informations suivantes au Centre d'échange sur l'APA, comme prévu par l'article 14.2? :	<p>Les mesures législatives, administratives et de politique générale en matière d'APA <input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les informations concernant le correspondant national <input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les informations concernant l'autorité ou les autorités nationales compétentes <input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les permis ou documents équivalents délivrés au moment de l'accès pour attester de la décision d'accorder le CPCC et de la conclusion de CCCA <input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p>
36. Informations additionnelles :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la communication d'informations au Centre d'échange sur l'APA :</i> <Champ de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes :</i> <numéro de dossier du Centre d'échange></p> <p><i>et/ou</i> <adresse URL et nom du site Web></p> <p><i>et/ou</i> <Fichier joint></p>

Contribution à la conservation et à l'utilisation durable (article 9)	
37. *Votre pays encourage-t-il les utilisateurs et les fournisseurs à affecter les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, comme prévu par l'article 9?	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <i>↳Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
38. Informations additionnelles :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés :</i> <Champ de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes :</i> <numéro de dossier du Centre d'échange></p> <p><i>et/ou</i> <adresse URL et nom du site Web></p> <p><i>et/ou</i> <Fichier joint></p>

Coopération transfrontières (article 11)	
39. * Votre pays coopère-t-il, en vue d'appliquer le présent Protocole, avec la participation des communautés	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <i>↳Veillez fournir des informations supplémentaires :</i></p>

<p>autochtones et locales concernées, lorsque les mêmes ressources génétiques sont situées in situ sur le territoire de plus d'une Partie, comme prévu par l'article 11.1?</p>	<p><Champ de texte> OU <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>40. * Votre pays coopère-t-il en vue d'appliquer le présent Protocole, lorsque les mêmes connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques sont partagées par des communautés autochtones et locales différentes dans plusieurs Parties, comme prévu par l'article 11.2?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure ↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte> OU <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>41. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés :</i> <Champ de texte> <i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes :</i> <numéro de dossier du Centre d'échange> <i>et/ou</i> <adresse URL et nom du site Web> <i>et/ou</i> <Fichier joint></p>

<p>Surveillance de l'utilisation des ressources génétiques (article 17)</p>	
<p>42. * Votre pays exige-t-il des utilisateurs de ressources génétiques qu'ils fournissent les informations pertinentes concernant l'obtention du CPCC, la source de la ressource génétique, l'existence de CCCA et/ou l'utilisation des ressources génétiques, le cas échéant, à un point de contrôle désigné, comme prévu par l'article 17.1 a) i) et ii)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure ↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte> ↳ <i>Si vous avez répondu oui, votre pays a-t-il pris des mesures pour traiter les situations de non-respect?</i> <input type="checkbox"/> Oui ↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte> OU <input type="checkbox"/> Non OU <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>43. * Votre pays a-t-il fourni les informations énoncées à l'article 17.1 a) i) aux autorités nationales compétentes, à la Partie qui donne le CPCC et au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, comme prévu par l'article 17.1 a) iii)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>44. * Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les utilisateurs et les fournisseurs à inclure, dans les</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure ↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i></p>

<p>CCCA, des clauses relatives au partage de l'information concernant la mise en oeuvre de ces conditions, comme prévu par l'article 17.1 b)?</p>	<p><Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>45. * Votre pays encourage-t-il l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces et économiques, comme prévu par l'article 17.1 c)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>46. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés :</i> <Champ de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes :</i> <numéro de dossier du Centre d'échange></p> <p><i>et/ou</i> <adresse URL et nom du site Web></p> <p><i>et/o u</i><Fichier joint></p>

<p>Respect des conditions convenues d'un commun accord (CCCA) (article18)</p>	
<p>47. * Votre gouvernement encourage-t-il l'inclusion dans les CCCA de dispositions pour couvrir, le cas échéant, le règlement des différends, comme prévu par l'article 18.1 a) b) et c)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>48. * Votre pays veille-t-il à garantir la possibilité de recours dans son système juridique, conformément aux règles juridictionnelles applicables, en cas de différend concernant les CCCA, comme prévu par l'article 18.2?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>49. * Votre pays a-t-il pris des mesures effectives relatives aux points suivants, comme prévu par l'article 18.3?</p>	<p>Accès à la justice?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p> <p>ET</p> <p>Utilisation de mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'application des décisions arbitrales et des jugements étrangers?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte></p>
<p>50. Informations additionnelles :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés :</i> <Champ de texte></p>

	<p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p>et/ou <adresse URL et nom du site Web></p> <p>et/ou <Fichier joint></p>
--	---

Clauses contractuelles types, Codes de conduite, lignes directrices et bonnes pratiques et/ou normes (articles 19 et 20)

51. * Votre pays encourage-t-il l'élaboration, la mise à jour et l'utilisation de clauses contractuelles types pour les CCCA, comme prévu par l'article 19?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <i>↳Veillez fournir un résumé des mesures prises : <Champ de texte></i> OU <input type="checkbox"/> Non
52. * Votre pays encourage-t-il l'élaboration, la mise à jour et l'utilisation de codes de conduite volontaires, de lignes directrices et bonnes pratiques et/ou normes relatifs à l'accès et au partage des avantages, comme prévu par l'article 20?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <i>↳Veillez fournir un résumé des mesures prises : <Champ de texte></i> OU <input type="checkbox"/> Non
53. Informations additionnelles :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés : <Champ de texte></i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p>et/ou <adresse URL et nom du site Web></p> <p>et/ou <Fichier joint></p>

Sensibilisation et capacités (articles 21 et 22)

54. * Votre pays a-t-il pris des mesures pour sensibiliser le public à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et aux questions liées à l'accès et au partage des avantages, comme prévu par l'article 21?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <i>↳Si vous avez répondu oui, votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation à l'APA du Protocole de Nagoya?⁹</i> <input type="checkbox"/> Oui <i>↳Veillez fournir un résumé des mesures prises : <Champ de texte></i> <i>↳Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i> OU
---	--

⁹ La stratégie de sensibilisation a été recommandée par le Comité intergouvernemental, dans sa recommandation 2/6, pour adoption par la première COP-MOP.

	<input type="checkbox"/> Non OU <input type="checkbox"/> Non
55. * Votre pays a-t-il pris des mesures relatives à la création et au développement de capacités et au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles en vue de l'application effective du présent Protocole, comme prévu par l'article 22?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <i>↳ Si vous avez répondu oui, votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre le cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités afin d'appuyer la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'APA?¹⁰</i> <input type="checkbox"/> Oui <i>↳ Veuillez fournir un résumé des mesures prises : <Champ de texte></i> <i>↳ Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i> OU <input type="checkbox"/> Non OU <input type="checkbox"/> Non
56. Votre pays a-t-il reçu un appui externe pour la création et le renforcement des capacités relativement à la mise en œuvre du Protocoles de Nagoya? ¹¹	<input type="checkbox"/> Oui <i>↳ Veuillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></i> OU <input type="checkbox"/> Non
57. Votre pays a-t-il fourni un appui externe pour la création et le renforcement des capacités relativement à la mise en œuvre du Protocoles de Nagoya? ¹²	<input type="checkbox"/> Oui <i>↳ Veuillez fournir des informations supplémentaires : <Champ de texte></i> OU <input type="checkbox"/> Non
58. Informations additionnelles :	<i>↳ Veuillez fournir un résumé des principales difficultés : <Champ de texte></i> <i>↳ Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i> et/ou <adresse URL et nom du site Web> et/ou <Fichier joint>

¹⁰ Le cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'APA a été recommandé par le Comité intergouvernemental, dans sa recommandation 3/5, pour adoption par la première COP-MOP.

¹¹ La collecte de ces informations pourrait s'avérer utile pour l'évaluation de l'efficacité du Protocole de Nagoya au titre de l'article 31, Évaluation et examen, ainsi que pour mesurer les progrès et recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

¹² La collecte de ces informations pourrait s'avérer utile pour l'évaluation de l'efficacité du Protocole de Nagoya au titre de l'article 31, Évaluation et examen, ainsi que pour mesurer les progrès et recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Transfert de technologie, collaboration et coopération (article 23)	
59. * Votre pays collabore-t-il et coopère-t-il aux programmes de recherche et de développement techniques et scientifiques, afin de réaliser l'objectif du présent Protocole, comme prévu par l'article 23?	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure ↳ <i>Veillez fournir un résumé des mesures prises :</i> <Champ de texte> OU <input type="checkbox"/> Non
Mécanismes de financement et ressources financières (article 25)	
60. * Votre pays a-t-il fourni des ressources financières à d'autres Parties ou reçu des ressources financières d'autres Parties ou institutions financières aux fins de la mise en œuvre du Protocole, comme prévu à l'article 25?	<input type="checkbox"/> Oui, des ressources financières ont été fournies ↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte> OU <input type="checkbox"/> Oui, des ressources financières ont été reçues <input type="checkbox"/> D'autres Parties ↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte> <input type="checkbox"/> D'institutions financières <input type="checkbox"/> Du Fonds pour l'environnement mondial <input type="checkbox"/> Du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya <input type="checkbox"/> D'autres sources ↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte> OU <input type="checkbox"/> Non
61. Votre pays a-t-il mobilisé des ressources pour le Protocole conformément à la stratégie de mobilisation de ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention? ¹³	<input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure ↳ <i>Veillez fournir des informations supplémentaires :</i> <Champ de texte> OU <input type="checkbox"/> Non
62. Informations additionnelles :	<i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés :</i> <Champ de texte> <i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes :</i> <numéro de dossier du Centre d'échange> et/ou <adresse URL et nom du site Web> et/ou <Fichier joint>

¹³ La onzième réunion de la Conférence des Parties, dans la section II de sa décision XI/4, a décidé « d'inclure l'examen de la mobilisation des ressources pour le Protocole de Nagoya dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention pour la période 2008-2015. »

Information sur l'impact de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya¹⁴	
63. Nombre de permis, ou leur équivalent, émis avant l'entrée en vigueur du Protocole pour votre pays :	<Valeur numérique>
64. Nombre de permis, ou leur équivalent, émis depuis l'entrée en vigueur du Protocole pour votre pays :	<Valeur numérique>
65. Nombre de permis, ou leur équivalent, mis à la disposition du Centre d'échange sur l'APA constituant des certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale :	<Valeur numérique>
66. Nombre d'accords conclus pour l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation depuis l'entrée en vigueur du Protocole :	<Valeur numérique>
67. Nombre de communiqués de points de contrôle émis :	<Valeur numérique>
68. Avantages que votre pays a reçus avant l'entrée en vigueur du Protocole découlant de l'utilisation :	<ul style="list-style-type: none"> - De ressources génétiques : <ul style="list-style-type: none"> - Avantages monétaires : <Champ de texte> - Avantages non monétaires : <Champ de texte> - De connaissances traditionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - Avantages monétaires : <Champ de texte> - Avantages non monétaires : <Champ de texte>
69. Avantages que votre pays a reçus depuis l'entrée en vigueur du Protocole découlant de l'utilisation :	<ul style="list-style-type: none"> - De ressources génétiques : <ul style="list-style-type: none"> - Avantages monétaires : <Champ de texte> - Avantages non monétaires : <Champ de texte> - De connaissances traditionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - Avantages monétaires : <Champ de texte> - Avantages non monétaires : <Champ de texte>
70. Veuillez indiquer comment la mise en œuvre du Protocole de Nagoya a contribué à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité :	<Champ de texte>

¹⁴ La collecte de ces informations pourrait s'avérer utile pour l'évaluation de l'efficacité du Protocole de Nagoya au titre de l'article 31, Évaluation et examen, ainsi que pour mesurer les progrès et recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

71. Veuillez fournir des informations additionnelles sur les impacts de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans votre pays :	<Champ de texte>
---	------------------

Informations additionnelles	
72. Toute autre information pertinente : ¹⁵	<Champ de texte> <i>et/ou</i> <adresse URL et nom du site Web> <i>et/ou</i> <Fichier joint>
73. Notes : ¹⁶	<Champ de texte>

Commentaires relatifs au format du présent rapport	
74. Veuillez fournir vos commentaires concernant le format du présent rapport :	<Champ de texte>

Validation de dossier (<i>soumissions hors ligne seulement</i>)	
* Pays :	<Nom du pays>
* Nom de l'autorité responsable de la publication pour le Centre d'échange sur l'APA :	<Champ de texte>
* Date :	<AAAA-MM-JJ>
<i>Je confirme, par la présente, que les informations susmentionnées sont exactes et je consens à ce qu'elles soient publiées dans le Centre d'échange sur l'APA.</i>	
* Signature de l'autorité responsable de la publication pour le Centre d'échange sur l'APA :	

Adresses de soumission :	
Le présent formulaire doit être rempli puis envoyé <i>par courriel</i> à l'adresse secretariat@cbd.int	
<i>ou</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Par télécopieur, au numéro +1 514 288-6588; ou • Par courrier postal, à l'adresse : 	
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique 413, rue Saint-Jacques, bureau 800 Montréal (Québec), H2Y 1N9 Canada	

¹⁵ Veuillez utiliser ce champ pour fournir toute autre information pertinente qui n'aurait pas été abordée ailleurs dans le rapport.

¹⁶ Le champ « Notes » sert pour les références personnelles et n'est visible que lorsque le dossier est en cours de traitement.